



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-95

Ottawa, le 26 mars 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	7021	le 14 mars 2007	le 28 mars 2007
Saskatchewan Telecommunications	133	le 14 mars 2007	le 31 mars 2007
Saskatchewan Telecommunications	134	le 14 mars 2007	le 31 mars 2007
Saskatchewan Telecommunications	135	le 14 mars 2007	le 31 mars 2007
Vidéotron ltée	15	le 15 mars 2007	le 29 mars 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*